



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Metz, le 15 juillet 2020

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau

à

Affaire suivie par : Liborio CICCARELLO
Tél : 03 87 34 34 12
E-mail : liborio.ciccarello@moselle.gouv.fr

**Département de la Moselle
Direction du Patrimoine et de l'Aménagement
du Territoire
Direction des Routes et de la Maintenance
Sous-Direction de l'Exploitation Routière
CS 11096
57036 METZ Cedex 01**

OBJET : Dossier de déclaration concernant le renforcement de l'ouvrage hydraulique FB5 sur les communes de Farebersviller et Cocheren

Accord immédiat

RÉF. : Y:\Dossiers instruits_en cours\Travaux sur cours d'eau\Farebersviller\OA FB5

P.J. : 1 récépissé

Monsieur le Président,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

- renforcement de l'ouvrage hydraulique FB5 sur les communes de Farebersviller et Cocheren .

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 15 07 2020
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2020-00262
- Dossier réalisé par : Département de la Moselle

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint « le récépissé clôturant son instruction administrative ».

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de farebersviller et à la mairie de Cocheren où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,



Céline DELLINGER